

# Conseil de quartier « Secteur est »

25 juin 2024 – Salle de projet du Théâtre Le Puits Manu – 35 habitants

Elus Présents : Monsieur le Maire, Natalina Hardouin, Stéphanie Doyen, Jean-Marie Langlois, Yves Froissart, Joël Lainé, Céline Savaux

## 1. Retour sur les questions du précédent conseil de quartier

Il est effectué un retour sur l'avancement des réponses apportées aux échanges de la dernière réunion.

- Mise en sens unique de la rue Croquemotte et aménagements à suivre
  - o Un point d'étape sera réalisé ce jour.
- Reconversion du stade Lebugle
  - o Une réunion d'information des riverains immédiats a eu lieu. Des permanences de l'architecte pour traiter les limites de propriété ont également lieu ce jour même en mairie avec plusieurs riverains. Sur la base de ces rencontres, l'architecte va finaliser son projet et doit déposer son
- Entrée Clos de la Chapelle
  - o Une proposition à étudier ensemble va être faite au cours de la réunion.
- Curage des avaloirs dans le secteur du Colombier
  - o Une intervention a été demandée à Suez qui assure l'entretien des réseaux.

## 2. Réfléchissons ensemble :

- **Aménagement rue du Colombier et Aménagement rue des Marais :**

En préambule, il est rappelé que la Ville avait souhaité apaiser la circulation dans le quartier en mettant une partie de la rue Croquemotte à sens unique. L'objectif était de dissuader le trafic de transit dans cette zone et d'inciter les automobilistes à utiliser de préférence l'avenue des clos neufs pour les traversées Ouest-Est. Il était nécessaire d'évaluer l'impact de ce nouvel aménagement sur les rues adjacentes. Un groupe de suivi de riverains s'était constitué qui a permis de faire un point d'étape un à deux mois après la mise en œuvre. Il avait permis d'identifier que la forte baisse de la circulation rue Croquemotte n'avait engendré qu'une hausse modérée de la circulation sur la rue du Colombier et la rue des Marais. Ceci conduisait le groupe de suivi à préconiser de maintenir le sens unique et le stop nouvellement créés mais de prolonger l'aménagement pour sécuriser davantage les autres rues ainsi que la partie opposée de la rue Croquemotte.

La proposition faite consisterait à :

- Secteur Colombier :
  - o Marquer des places de stationnement sur la chaussée sur la rue du Colombier afin de libérer l'usage des trottoirs pour les piétons et de créer des obstacles qui feront ralentir les véhicules.
  - o Inverser les sens des stops à l'angle de la rue des Tilleuls pour faire ralentir les véhicules.
- Secteur Marais :

- Matérialiser une bande de sécurité le long de la rue des Marais pour les piétons (coté Rû) sur le modèle de ce qui existe Rue Porte aux Febvres.
- Ajouter un stop à l'angle de la rue des Marais et de la rue du Pouet de Levrault pour faire ralentir des véhicules dans la rue des Marais.
- Ajoute un stop à l'angle de la rue de Marais et de la rue Croquemotte pour faire ralentir les véhicules venant de la médiathèque et créer un passage piéton à cet endroit pour permettre de continuer vers la rue de Marais et le Lycée.

Les habitants sont invités à s'exprimer sur cette proposition.

Un riverain signale la nécessité de faire les contrôles le midi sur les horaires d'entrée et sortie d'école, car c'est souvent à ces créneaux que les règles du code de la route ne sont pas respectées.

Une habitante se déclare riveraine du carrefour Tilleuls/Colombier et exprime ses craintes concernant l'impact de cet aménagement. Elle suggère également l'ajout de « Zone 30 » au sol.

Des riverains font également remontée une difficulté relative à la ruelle du Colombier qui est beaucoup plus empruntée désormais. Elle est à double sens mais sa largeur ne permet pas le croisement. Il est évoqué la possibilité de réfléchir à un sens unique.

Un sondage au jugement majoritaire est effectué par les participants : une majorité de participants considèrent que l'aménagement proposé est une bonne idée, avec quelques-uns qui pensent que c'est une très bonne idée. 2 personnes considèrent que c'est une mauvaise idée. Aucun ne considère que c'est une très mauvaise idée.

Les élus poursuivront la réflexion au vu des avis formulés par le Conseil de Quartier.

- **Clos de la Chapelle :**

Suite aux difficultés récurrentes de gestion des poubelles dans ce quartier, il est envisagé l'installation de conteneurs enterrés en remplacement du point de regroupement des poubelles existant. Les habitants n'auraient plus de conteneurs individuels mais devraient déposer leurs sacs dans les colonnes enterrées en bout de rue. Il serait envisagé la création de 4 colonnes enterrées : ordures ménagères (remplace les bacs noirs), emballage (remplace les bacs jaunes), papier et verre (remplace les deux PAV actuellement en place).

Peu de riverains présents se sentent concernés par ce secteur. L'unique participant habitant la rue témoigne de l'intérêt de ce dispositif et considère que c'est une excellente idée.

Joël Lainé explique les contraintes techniques (réseaux, possibilité de grutage...). Partenariat entre la CCTVL et la mairie.

Un riverain signale par ailleurs que les autocollants avec les coordonnées de la communauté de communes qui sont situés sur certains PAV sont devenus illisibles avec le temps.

**Suite donnée : Information transmise à la communauté de communes pour réfection des autocollants.**

- **Piste cyclable vers Baule :**

Il y a eu l'inauguration de la voie verte le long de la RD2152 vers Tavers. Elle est très utilisée par les piétons et les cyclistes. L'objectif sera de continuer cette piste coté Est en direction de Baule en lien avec le Conseil départemental du Loiret qui prendrait à sa charge les aménagements hors agglomération et la Communauté de communes des Terres du Val de Loire.

La ville de Beaugency aurait à supporter le coût de construction en agglomération. Il serait proposé dans un premier temps de sécuriser de la Gendarmerie à Despretz

Un habitant suggère de faire passer la piste faire coté sud car il y a moins de riverains et d'entrées d'entreprise. Il est expliqué que les solutions nord et sur de la RD ont des avantages et des inconvénients et qu'ils seront analysés avec le maître d'œuvre.

### 3. Questions nouvelles

#### - Arbres malades rue Edwige Feuillère et non élagués

Une habitante signale que certains arbres de la rue Edwige Feuillère sont malades.

Yves Froissart explique qu'il y a eu un état des lieux du patrimoine arboré de la ville en 2023. Il a été identifié un certain nombre d'arbres malades qui vont devoir être coupés et replantés. Une deuxième tranche d'état des lieux sanitaires a lieu en 2024 pour les arbres non analysés en 2023, puis une autre probablement en 2025. Ensuite, les travaux sont engagés en fonction de l'urgence sanitaire de chaque arbre.

#### **Suite donnée : Signalement transmis au services des Espaces verts.**

Une habitante témoigne de la réactivité du service Espaces verts pour intervenir suite à des casses de branches signalées.

#### - Entretien des espaces verts et du cimetière

Plusieurs habitants interrogent sur l'entretien des Espaces verts et du cimetière cette année.

Monsieur le Maire explique que nous n'avons plus la possibilité d'utiliser les produits phytosanitaires pour aider à la gestion des espaces verts, en particulier au cimetière. Cette année, nous ne sommes pas aidés par la météo avec une forte pluviométrie. Nous avons eu des renforts d'entreprise extérieure pour contenir la situation mais néanmoins la pousse était trop rapide pour nos moyens et les services ont été débordés dans de nombreux secteurs. La situation va s'améliorer au cours de l'été quand la pluviométrie diminuera et que la pousse ralentira.

Un habitant demande que la ville engage du personnel pour le service espaces verts. Monsieur le Maire répond que la maîtrise du budget est aussi un objectif important pour les balgentiens.

Monsieur Joël Lainé rappelle l'importance des linéaires de voirie de la commune. Il est rappelé que les habitants ne sont pas interdits de passer un coup de tondeuse devant chez eux s'ils le souhaitent.

Un habitant signale que le chemin des Mauves n'est actuellement plus utilisable à cause de la végétation.

#### **Suite donnée : Signalement transmis aux services des Espaces verts.**

Yves Froissart ajoute que l'on a créé des zones de gestion différencié où on ne fauche plus qu'une année sur deux pour permettre de créer des réserves de biodiversité.

- **Ancien centre Le Coteau**

Un habitant demande qui est chargé de faire l'entretien du site de l'ancien centre de rééducation du Coteau.

Monsieur le Maire rappelle que ce site appartient toujours à l'UGECAM qui doit en assurer l'entretien.

Ils doivent être rencontrés prochainement pour un point d'étape. A ce jour, tous les porteurs de projets ont été en échec et il est possible qu'aucun projet de reconversion ne soit viable sur ce site et qu'il faille envisager à terme une démolition pure et simple du bâtiment.

- **Bruit de voisinages**

Un rappel est effectué sur les règles de lutte contre le tapage et les bruits de voisinage. Un habitant suggère de les remettre les horaires sur le site internet de la Ville.

**Suite donnée : Transmis au service communication**

Une habitante signale des occupations nocturnes bruyantes certains soirs sur les Accruaux.

**Suite donnée : Transmis pour information à la Police Municipale et à la Gendarmerie**

- **Circulation : Problème de vitesse de rue Faubourg Dieu**

Une habitante se plaint de vitesses excessives de certains véhicules dans la rue Faubourg Porte Dieu. Il est rappelé qu'il y a pourtant déjà deux stops dans cette rue.

- **Végétation de la voie SNCF**

Un habitant demande qui est chargé de l'entretien de la végétation sur le talus de la SCNF. Il est confirmé que cela relève de la SNCF qui dispose d'un calendrier annuel d'entretien.

- **Rue Entre Deux Vallées : état d'avancement**

Un riverain demande où en est l'avancement de la réouverture de la rue, car actuellement c'est très difficile de sortir de la rue de la Mardelle sur la Nationale où la vitesse est excessive.

Il est expliqué qu'il y a un référé-expertise qui a été déposé auprès du Tribunal administratif qui permettra d'obtenir un d'avis d'expert définitif pour débloquer les travaux car actuellement l'entreprise qui a réalisé les travaux du terrain synthétique conteste la cause de l'effondrement. Tant que l'expertise n'est pas définitivement close et comme il existe un autre accès possible, il n'est pas possible de rouvrir la route pendant l'expertise. Mais dès qu'un feu vert sera donné par l'expert, il sera possible de rouvrir la route. Ce sera néanmoins probablement à la ville d'avancer les frais avant contentieux au tribunal.

Monsieur le Maire précise clairement que le sujet de la réouverture de la rue est indépendant de la reconversion du stade Paul Lebugle. On aura pas besoin d'attendre la réalisation du chantier pour rouvrir la route.

Une habitante témoigne qu'il n'y a plus de panneau Rue Barrée au bout de la rue de la Mardelle et qu'il faudrait le repositionner car on constate des véhicules qui s'y engagent guidés par les GPS et se retrouvent dans un cul de sac.

**Suite donnée : Transmis aux services techniques.**

Monsieur le Maire indique que lors de la réouverture, il est envisagé de ne rouvrir qu'en sens unique. Ceci évitera aussi le trafic de shunte. L'avis est unanimement à un sens sortant vers l'avenue de Chambord.

Concernant la difficulté de sortir au carrefour de la rue de la Mardelle, il est suggéré l'idée d'étudier d'y mettre un carrefour à feu pour faciliter la sortie des véhicules, notamment ceux qui quittent le silo.

**Suite donnée : Transmis aux élus et au Conseil départemental du Loiret pour réflexion.**

- **Déjections canines et poubelles**

Un riverain signale la présence de déjections canines notamment Rue de l'Abreuvoir, sur le Grand Mail ou même en Centre-Ville. Monsieur le Maire explique qu'il y a un travail avec le Conseil municipal des enfants en cours pour augmenter le nombre de poubelles. Cependant, la présence de distributeurs de sachets et de poubelles ne suffit malheureusement pas à rendre les citoyens plus civiques et on trouve des déjections y compris là où il y a des poubelles. C'est avant tout un problème de citoyenneté et de savoir-vivre.

- **Maison abandonnée de l'entreprise Goupil**

Il est signalé qu'il y a une maison abandonnée au niveau du carrefour de la rue Faubourg Porte Dieu et de l'avenue d'Orléans. Il est répondu que la maison appartient à la société Goupil et que le terrain constitue une réserve foncière en cas de besoin d'extension de l'entreprise.

- **Panneaux manquants ou erronés sur la Loire à Vélo**

Une personne signale que certains panneaux sont manquants ou erronés sur la Loire à Vélo, ce qui cause des pertes de directions pour les cyclistes.

**Suite donnée : Transmis au Conseil départemental du Loiret qui se charge de la signalétique de la Loire à Vélo**

- **Avenue des Clos Neufs**

Une habitante se plaint de la vitesse excessive sur l'avenue des Clos Neufs. Elle demande la création d'un feu asservi à la vitesse au niveau du carrefour de la rue du Colombier.

Il est rappelé que des panneaux de rappel « 50 km/h » ont déjà été ajoutés tout le long de l'avenue des Clos Neufs.

- **Sécurité**

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal a approuvé un projet d'extension du réseau de caméras de vidéoprotection pour couvrir l'ensemble des sorties et entrées de ville. Ceci va permettre de couvrir ainsi tous les quartiers de la ville car de nombreux quartiers n'étaient pas couverts par la

vidéoprotection. Ce type de maillage est très efficace dans la lutte contre les cambriolage et le vol de véhicules car un malfrat en peut pas entrer ou sortir de Beaugency sans être passé au moins devant une caméra.

- **Echange sur Lebugle**

Un échange s'engage sur le projet de reconversion du stade Paul Lebugle. Certains participants font part de leur intérêt et de leur curiosité, d'autres de leur inquiétude. Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du projet.

Le principe d'un arrêt de l'activité sportive au stade Lebugle a été approuvé par le conseil municipal. Le stade de football sera déplacé en 2025 à Bel Air, en face le lycée, où il y a un stade sous-exploité. En effet, la solution du déplacement a été privilégiée car elle permet de répondre à un besoin scolaire et permet de réaliser les travaux sans interruption de l'usage du stade. Concernant le coût, il n'est pas supérieur car il aurait été nécessaire d'investir des sommes très importantes en rénovation au stade Lebugle s'il avait été conservé. La question qui était posée aux élus était : il faudra de toute façon investir une somme conséquente pour le stade de football, à quel endroit est-ce le plus pertinent de le faire.

Une fois le nouveau stade livré, le stade Paul Lebugle fermera ses portes. Concernant son avenir, un appel à projet a été publié avec une mise en concurrence. Un promoteur a répondu avec un projet comprenant 62 appartements, une résidence senior, un hôtel, une crèche (pour déplacer celle du centre-ville qui est dans des locaux étroits et peu adaptés) et deux cellules commerciales. Le projet a été présenté au conseil municipal où il a reçu un avis très favorable, ainsi qu'aux riverains immédiats du site qui ont eu une réunion spécifique avec le promoteur.

Ce projet est important pour poursuivre le développement de la ville qui, grâce à ses nombreux équipements, a vocation à voir sa population continuer d'augmenter. Cependant, avec la nouvelle réglementation de la zéro artificialisation nette, il est demandé que la création de nouveaux logements se fasse le moins possible en prenant sur les espaces naturels et agricoles. De plus, sur les 16 km<sup>2</sup> de la ville, une grande partie n'est pas constructible. Donc le site de Paul Lebugle, par sa superficie et sa localisation à proximité immédiate du centre ville et de la Loire est un foncier stratégique. Le projet proposé est un projet très valorisant pour Beaugency.